



# Pour la défense Contre la Mer en Baie d'Authie

## Convocation/Invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie (ADC MBA)

*Sos baie d'Authie*

131, Royon des Places

62600 Groffliers

Chère adhérente ou nouvelle adhérente

Cher adhérent ou nouvel adhérent

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association qui se tiendra le **vendredi 8 mars 2019 à 18h30**, salle **Marianne Duhamel (la Grange)** à **Groffliers**.

### L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral et financier, approbation du budget
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration / appel à candidature
- Point sur la situation en Baie d'Authie, événements survenus depuis la dernière AGO
- Information sur le projet court terme de dragage/rechargement et sécurisation du bois de sapins, échéance
- PAPI Phase 2 endiguement de la rive nord de l'Authie : Point sur l'avancement de la mise en œuvre, (échéance 2021),
- Débat et Questions diverses.

Les conditions de validation des délibérations sont définies à l'article 9 et 12 des statuts de notre association.

Si vous désirez vous investir pour défendre notre cause et vous engager en participant à un maximum de réunions;

Vous pouvez poser votre candidature au conseil d'administration.

Votre candidature qui doit être communiquée au président de l'A.D.C.M.B.A. : MOITEL Daniel avant le jour de l'assemblée.

☎ : 06.17.49.03.98

✉ : sosbdauthie@free.fr

**Nous sommes à un moment fondamental où il faut absolument être nombreux et forts pour peser sur les décisions qui sont en train de se prendre et aussi faire face fermement aux actions pernicieuses d'organismes qui sont en désaccord avec des solutions pérennes. Après il sera trop tard pour réagir.**

**Il est indispensable que vous soyez présents. Nous avons besoin d'avoir votre aval quant aux exigences de l'association et aux actions éventuellement envisageables.**

Toutefois, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 12 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation 2018 peuvent voter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Dans l'attente de notre rencontre, nous vous prions d'agréer, cher Membre, l'expression de notre considération distinguée.

A Groffliers, le 10 février 2019

Le Président

Daniel MOITEL

---

*Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie*

131, Royon des Places

62600 Groffliers

sosbdauthie@free.fr